

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

RAPPORT FINANCIER 2021



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU **TERRITOIRE** DE
LA **CÔTE OUEST**



Cap sur le durable
www.tco.re

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE BUDGET PRINCIPAL	3
LES RECETTES	5
LES DÉPENSES	14
L'ANALYSE DE LA DETTE	20
LES BUDGETS ANNEXES	22
LA CONSOLIDATION DES COMPTES	35
L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE	40
LES INVESTISSEMENTS 2021	41
LES PROVISIONS 2021	43

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT, le Président rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Au 31/12/2021, le TCO dispose d'un budget principal et de quatre budgets annexes sans autonomie juridique :

- le budget annexe relatif à la gestion des ports de plaisance (avec autonomie financière) ;
- le budget annexe relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations-GEMAPI (sans autonomie financière) ;
- le budget annexe de l'Eau Potable (avec autonomie financière) ;
- le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées (avec autonomie financière).

Le compte administratif :

- retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Le Budget Principal

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles (a)	160 286 755,42	Dépenses réelles (c)	136 262 460,32
Recettes d'ordre (b)	1 936 184,54	Dépenses d'ordre (d)	10 916 702,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			15 043 776,84
Excédent reporté (f)	16 784 348,00		
RÉSULTAT CUMULE D'EXÉCUTION = (e) + (f)			31 828 124,84

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles (a)	19 933 537,53	Dépenses réelles (c)	29 818 041,35
Recettes d'ordre (b)	12 650 745,05	Dépenses d'ordre (d)	3 670 226,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			- 903 985,56
		Déficit reporté (e)	11 136 089,79
SOLDE D'EXÉCUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			- 12 040 075,35
Restes à réaliser Recettes (g)		Restes à réaliser Dépenses (h)	5 685 462,30
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			- 17 725 537,65

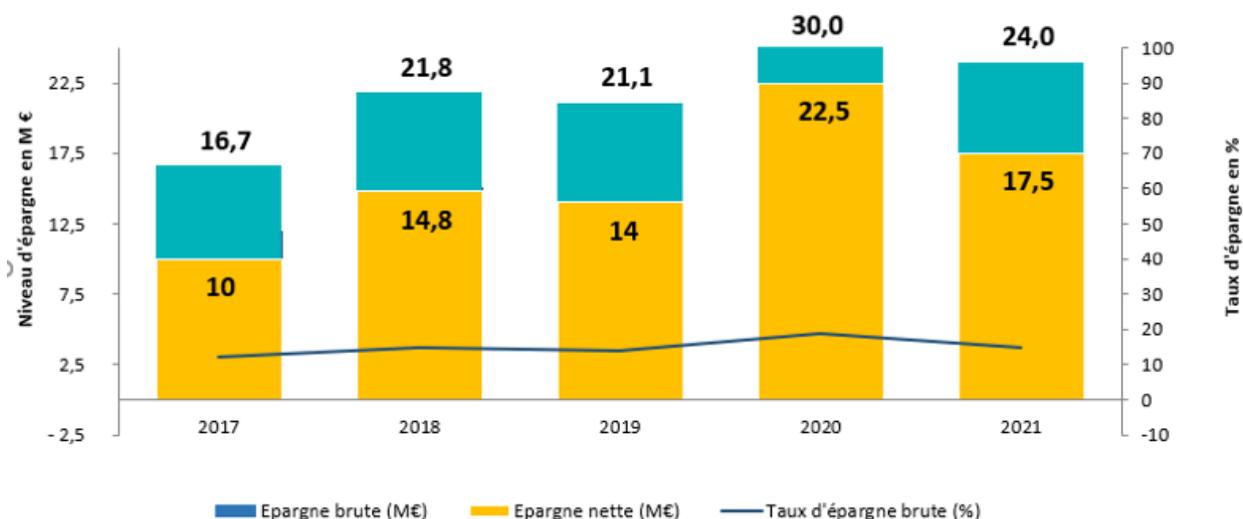
AFFECTATION DU RÉSULTAT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (a)	31 828 124,84
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT (b)	- 17 725 537,65
EXCÉDENT CUMULÉ (c) = (a) + (b)	14 102 587,19
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE À AFFECTER (e) = (c)	14 102 587,19

Rappel 2020 du solde à affecter: 16 784 348 €

Le solde à affecter de **14 102 587,19 €**, permettra dans le cadre du budget supplémentaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2022.

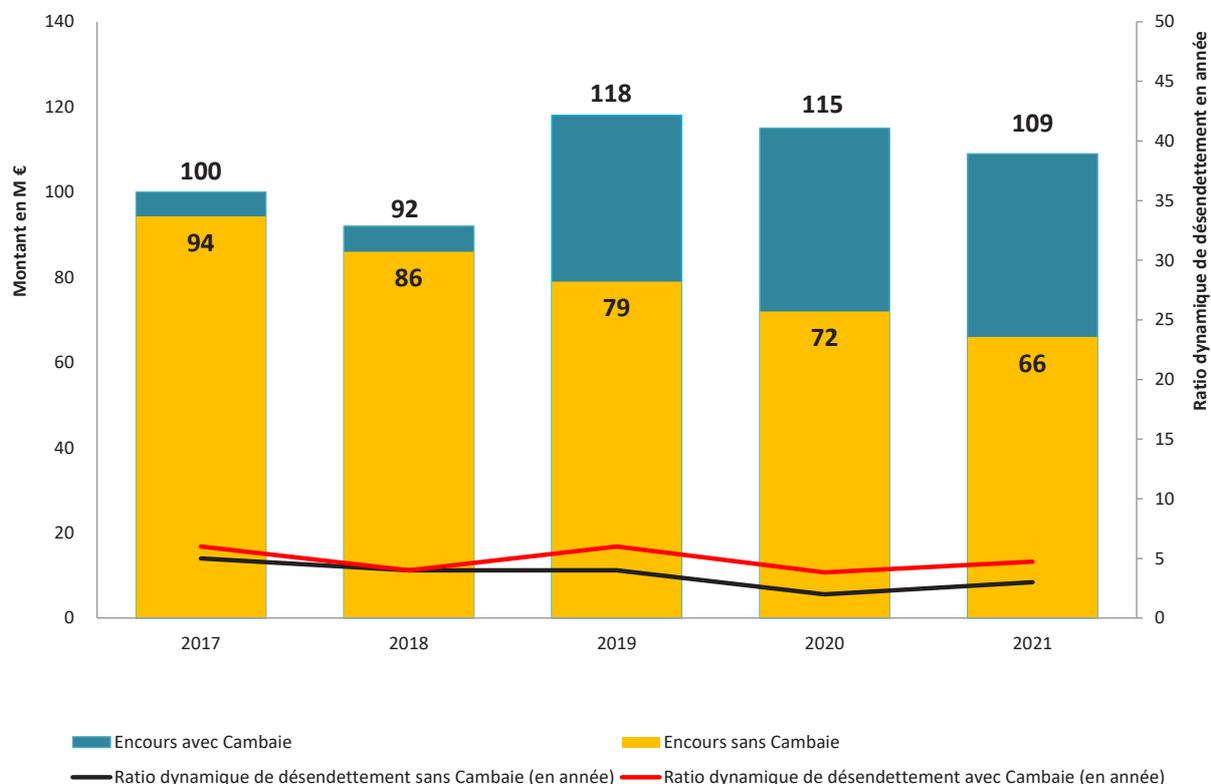
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Des niveaux d'épargne consolidés depuis 2017



Les niveaux d'épargne offrent au TCO des marges de manœuvre en investissement.

Un désendettement qui se confirme depuis 2017



L'amélioration des niveaux d'épargne s'accompagne d'un désendettement continu du TCO.

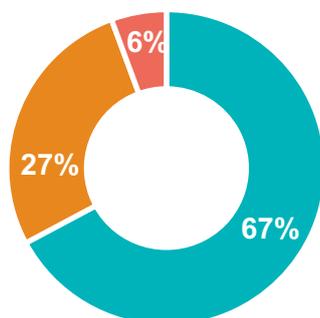
LES RECETTES RÉELLES DE 2021

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2021 s'élèvent à **180,220 M€**.
Hors produits de cessions, elles augmentent de 3%.

Les recettes sont constituées principalement des postes suivants :

- la fiscalité : 67% ;
- les dotations et participations de l'Etat et de l'Europe : 27% ;
- les autres recettes : 6%.

Répartition des recettes 2021



- Fiscalité
- Dotation/Participations
Etat Europe
- Autres recettes



TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RECETTES RELEVÉS

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 795 775,28	160 286 755,42	-3%	-5 509 019,86
Ressources fiscales: impôts et taxes	83 271 865,00	82 585 346,86	-1%	-686 518,14
Impôts directs locaux (CFE, taxes foncières et TH 2020)	33 923 273,00	21 022 137,00	-	-
Fract° de TVA compensation Taxe d'habitation sur résidence principale	-	11 668 263,00	-	-
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 841 549,00	9 188 319,00	-	-
Taxe sur les surfaces commerciales	2 062 938,00	2 022 102,00	-	-
Imposition forf. sur entrep. réseaux	1 247 044,00	1 278 053,00	-	-
Taxe enlèvement ordures ménagères et assimilées	33 886 895,00	35 195 803,00	-	-
Taxe de séjour	920 000,00	1 199 035,86	-	-
Rôles supplémentaires	1 390 166,00	1 011 634,00	-	-
Versement Mobilité et FIRT	26 274 365,97	28 238 164,44	7%	1 963 798,47
Versement mobilité	24 476 651,48	26 244 866,40	-	-
Taxes sur les carburants	1 543 384,59	1 738 968,14	-	-
Compens.relèv. seuil pers.vers.transport	254 329,90	254 329,90	-	-
Dotations et compensations de l'Etat	33 332 812,00	36 162 434,61	8%	2 829 622,61
Dotation d'intercommunalité des EPCI	3 928 069,00	4 302 758,00	-	-
Dotation de compensation des EPCI	6 271 892,00	6 148 371,00	-	-
DGD (Transports & aménagement)	3 023 059,00	3 048 058,93	-	-
Dotation compensation de la TP	4 377 727,00	4 377 727,00	-	-
Etat - Compensation (CFE et CVAE)	6 277 698,00	9 750 028,00	-	-
Etat - Compensation (taxe d'habitation)	919 379,00	-	-	-
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	8 534 988,00	8 534 988,00	-	-
FCTVA	-	503,68	-	-
Subventions et participations	5 678 816,58	3 290 454,30	-42%	-2 388 362,28
Autres participation Etat	196 846,40	275 486,29	-	-
Participation Région (dont transport extra-muros)	491 400,00	505 636,90	-	-
Participation Département (Plan LAV 2020-2021)	-	600 000,00	-	-
Participation autres groupements	6 369,27	10 362,00	-	-
Participation Fonds social européen	1 959 353,80	-	-	-
Autres fonds européens (partenariat filière numérique)	-	-	-	-
Autres organismes (OCAD3E, CITEO)	3 024 847,11	1 898 969,11	-	-
Produit des services	2 760 771,93	3 439 765,59	25%	678 993,66
Remboursement charges sociales	79 081,14	42 490,53	-	-
Remboursement charges sécurité sociale et prévoyance	79 081,14	42 490,53	-	-
Remboursement sur autres charges sociales	-	-	-	-
Refacturation autres budgets annexes et autres organismes	1 595 479,89	2 206 088,64	-	-
Reprises sur provisions	3 032 000,00	711 000,00	-	-
Produits de cession	7 661 593,81	17 000,00	-	-
Produits financiers	19,71	0,62	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 997 219,72	7 928 976,07	98%	3 931 756,35
SUBVENTIONS	2 318 139,37	5 116 874,53	121%	2 798 735,16
État	289 894,20	1 590 586,35	-	-
Région	693 215,52	427 095,73	-	-
FEDER	997 271,66	1 905 563,09	-	-
Autres	337 757,99	1 193 629,36	-	-
DOTATIONS ETAT (FCTVA)	1 511 862,13	2 756 735,61	82%	1 244 873,48
AUTRES	167 218,22	55 365,93	-67%	-111 852,29
EMPRUNTS	-	-	-	-
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	12 255 107,71	12 004 561,46	0%	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	182 048 102,71	180 220 292,95	-1%	-1 827 809,76

1. DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE DE +1% A STRUCTURE CONSTANTE

**Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 3%.
Cependant, à structure constante hors cessions, l'évolution est de +1%.**

A- LES RESSOURCES FISCALES : 82,585 M€

Globalement, les ressources fiscales représentent **82,585 M€** en 2021. Elles baissent de 1% par rapport à 2020.

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 795 775,28	160 286 755,42	-3%	-5 509 019,86
Ressources fiscales: impôts et taxes	83 271 865,00	82 585 346,86	-1%	-686 518,14
Impôts directs locaux (CFE, taxes foncières et TH 2020)	33 923 273,00	21 022 137,00	-	-
Fract° de TVA compensation Taxe d'habitation sur résidence principale	-	11 668 263,00	-	-
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 841 549,00	9 188 319,00	-	-
Taxe sur les surfaces commerciales	2 062 938,00	2 022 102,00	-	-
Imposition forf. sur entrep. réseaux	1 247 044,00	1 278 053,00	-	-
Taxe enlèvement ordures ménagères et assimilées	33 886 895,00	35 195 803,00	-	-
Taxe de séjour	920 000,00	1 199 035,86	-	-
Rôles supplémentaires	1 390 166,00	1 011 634,00	-	-

Les impôts directs locaux : 21,022 M€

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,061 M€

En 2021, le produit de la cotisation foncière des entreprises a baissé de 10,4% (-2,341 M€). Cette baisse est liée à une disposition de la loi de finances 2021. En effet, l'article 4 de la loi a mis en place la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, afin de leur redonner de la compétitivité. Cette mesure nouvelle, qui concerne 83 établissements de l'Ouest (25% de la recette de la CFE), fait l'objet d'une compensation par l'Etat.

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 0,829 M€

La suppression de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales. Le TCO perçoit toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un montant de 0,829 M€ en 2021.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti : 0,119 M€

Les recettes liées à ces deux taxes représentent 0,119 M€ pour 2021.

La fraction compensatoire de TVA pour la Taxe d'habitation sur les résidences principales : 11,668 M€

A compter de 2021, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par une fraction de la TVA. Cette recette est comptabilisée en « impôts et taxes », même si elle provient directement de l'Etat.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 9,188 M€

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est une recette qui dépend de l'évolution de l'activité et donc de la valeur ajoutée produite par les entreprises qui en sont redevables. Elle est également impactée par le mode de liquidation utilisé pour cet impôt.

Le montant de CVAE perçu diminue de 7% entre 2020 et 2021, (-0,653 M€). Cette baisse résulte d'une contraction de l'activité économique à La Réunion. Il est à souligner que la CVAE 2021 est basée sur les comptes sociaux 2019, donc sans lien avec la crise sanitaire 2020.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 2,022 M€

La TASCOM est due par les établissements dont la surface de vente dépasse 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 0,460 M€. Elle est légèrement en baisse par rapport à 2020 (-2%). Pour rappel, les cotisations de TASCOM versées l'année N (2021) correspondent à la déclaration du chiffre d'affaires de l'année N-2 (2019) ainsi qu'à d'éventuelles régularisations d'années antérieures.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1,278 M€

L'IFER a été créée pour prendre en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation sur la valeur ajoutée). Elle concerne les différentes technologies de production d'électricité (solaire, éolien, photovoltaïque, etc.), la téléphonie (centrales et antennes relais), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques, installations de stockage d'hydrocarbures).

Il s'agit d'une somme forfaitaire liée aux caractéristiques de l'équipement. Aucun n'est appliqué, mais un tarif fixe établi nationalement en fonction de la puissance et du nombre de km.

La recette a progressé de 2% par rapport à 2020.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 35,196 M€

La base de TEOM reste dynamique (+4%) avec une recette en hausse de 1,309 M€.

La taxe de séjour : 1,199 M€

Cette recette collectée auprès des hébergeurs touristiques a augmenté de 30% par rapport à 2020. Il convient néanmoins de noter que 0,280 M€ correspondent à des reversements de taxes des années précédentes.

Les rôles supplémentaires : 1,012 M€

Cette recette correspond à des régularisations effectuées par les services fiscaux sur les impôts encaissés par le TCO. Elle est en baisse par rapport à 2020.

B- LE VERSEMENT MOBILITÉ (VM) ET LE FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER DES TRANSPORTS (FIRT) : 28,238 M€

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
Versement Mobilité et FIRT	26 274 365,97	28 238 164,44	7%	1 963 798,47
Versement mobilité	24 476 651,48	26 244 866,40	-	-
Taxes sur les carburants	1 543 384,59	1 738 968,14	-	-
Compens.relèv. seuil pers.vers.transport	254 329,90	254 329,90	-	-

Le Versement Mobilité (VM) : 26,244 M€ (hors compensation)

Le taux en vigueur du VM est inchangé depuis le 1^{er} mars 2012, soit 2% (taux maximum). Pour rappel, le versement mobilité (ex versement transport) est calculé en multipliant les rémunérations des salariés par le taux de contribution fixé (2% pour le TCO) et s'applique aux entreprises de plus de 11 salariés. L'assiette prise en compte est la base des cotisations d'assurance maladie à la charge de l'employeur. Cette recette a augmenté en 2021 de +7%.

Le taux étant inchangé, c'est bien la progression de la masse salariale qui explique cette augmentation.

Le Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT) : 1,739 M€

Cette recette dépend complètement de l'activité économique. Après une baisse constatée en 2020 (restrictions de circulation pendant les deux mois de confinement de 2020), la recette évolue de +13% entre 2020 et 2021.

La compensation relative au versement mobilité : 0,254 M€

Pour la 5^{ème} année consécutive, le TCO a perçu une compensation de 0,254 M€ au titre de cette taxe (relèvement du seuil par l'État à 11 salariés).

C- LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT : 36,162 M€

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
Dotations et compensations de l'Etat	33 332 812,00	36 162 434,61	8%	2 829 622,61
Dotation d'intercommunalité des EPCI	3 928 069,00	4 302 758,00	-	-
Dotation de compensation des EPCI	6 271 892,00	6 148 371,00	-	-
DGD (Transports & aménagement)	3 023 059,00	3 048 058,93	-	-
Dotation compensation de la TP	4 377 727,00	4 377 727,00	-	-
Etat - Compensation (CFE et CVAE)	6 277 698,00	9 750 028,00	-	-
Etat - Compensation (taxe d'habitation)	919 379,00	-	-	-
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	8 534 988,00	8 534 988,00	-	-
FCTVA	-	503,68	-	-

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 10,451 M€

En 2021, la DGF a augmenté de 2,5% par rapport à 2020 (+0,252 M€). Elle se compose de :

- la dotation d'intercommunalité qui augmente de 9,5%, conformément aux règles prévues par la loi de finances 2021 ;
- la dotation de compensation qui diminue (pour rappel, cette dotation constitue une variable d'ajustement dans l'enveloppe globale des dotations de l'État).

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) : 3,048 M€

Le TCO perçoit une dotation globale de décentralisation au titre de la compétence transports urbains, dont le montant est stable par rapport à 2019 (3,023 M€), mais aussi une DGD relative au Schéma de Cohérence territoriale (0,025 M€).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 4,378 M€

L'évolution de cette dotation est définie dans le cadre de la loi de finances. Pour 2021, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est stable par rapport à 2020.

Les compensations fiscales (CFE et CVAE) : 9,750 M€

Les compensations fiscales représentent 9,750 M€. Cette augmentation de +3,472 M€ par rapport à 2020 est liée principalement à l'article 4 de la loi de finances pour 2021 relative à la mise en œuvre de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 8,534 M€

Cette recette fait suite à la suppression de la taxe professionnelle (mécanisme de neutralisation) en 2010. Ce montant est stable et n'évolue plus.

Le FCTVA : 0,005 M€

C- LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 13,301 M€

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
Subventions et participations	5 678 816,58	3 290 454,30	-42%	-2 388 362,28
Autres participat° Etat	196 846,40	275 486,29	-	-
Participat° Région (dont transport extra-muros)	491 400,00	505 636,90	-	-
Participation départements (Plan LAV 2020-2021)	-	600 000,00	-	-
Participation autres groupements	6 369,27	10 362,00	-	-
Participation Fonds social européen	1 959 353,80	-	-	-
Autres organismes (OCAD3E, CITEO)	3 024 847,11	1 898 969,11	-	-
Produit des services	2 760 771,93	3 439 765,59	25%	678 993,66
Redevance d'occupation domaine public	1 000,00	24 046,54	-	-
Redevance spéciale enlèvement ordures ménagères	281 360,50	272 071,50	-	-
Autres droits stationnement et location	9 453,40	17 119,06	-	-
Revenus des immeubles	1 111 958,03	1 532 120,04	-	-
Régie Transports Scolaires	1 357 000,00	1 594 408,45	-	-
Autres recettes	3 783 530,28	5 842 589,00	-	-
Dédits et pénalités perçus sur marchés	171 651,56	744 970,50	-	-
Régularisations	1 937 317,69	2 849 039,33	-	-
Remboursement charges sociales	79 081,14	42 490,53	-	-
Refacturation autres budgets annexes et autres organismes	1 595 479,89	2 206 088,64	-	-
Reprises sur provisions	3 032 000,00	711 000,00	-	-
Produits de cession	7 661 593,81	17 000,00	-	-
Produits financiers	19,71	0,62	-	-

Les subventions et participations : 3,290 M€

En 2021, le montant des subventions et participations s'élève à 3,290 M€. Cette recette concerne les subventions reçues pour l'exercice des compétences et se décompose comme suit :

- participations des éco organismes pour la compétence « environnement » : 1,899 M€ (en 2020, la recette était plus importante. Du fait de régularisations au titre de 2018 et 2019 se sont élevées à 2,039 M€) ;
- participation du Département pour la lutte anti vectorielle : 0,600 M€ ;
- participation de la Région Réunion pour les transports scolaires extra muros : 0,505 M€ ;
- participation de l'Etat pour les Contrats d'Insertion (CUI), le financement de l'ingénierie pour le plan de lutte contre l'habitat insalubre et la stérilisation des animaux : 0,275 M€.

Les produits des services : 3,440 M€

Ces produits comprennent essentiellement les recettes liées aux :

- transports scolaires ;
- recettes locatives ;
- la redevance spéciale.

Globalement, le volume encaissé s'est élevé à 3,440 M€ en 2021 (+25% par rapport à 2020).

Les recettes **relatives aux transports scolaires** s'élèvent à 1,594 M€, soit **(+17% par rapport à 2020)**. Ce montant comprend des régularisations des années précédentes, suite au contrôle de la régie de recettes des transports scolaires.

Le TCO a encaissé 1,532 M€ de **recettes locatives provenant des zones d'activités**, soit +38% compte tenu des régularisations effectuées sur les ZA de Cambaie et Plateau Caillou.

Enfin, le montant perçu au titre de la **redevance spéciale s'élève à 0,272 M€**.

Les autres recettes : 5,843 M€**Ces recettes comprennent :**

- des **pénalités** appliquées sur les marchés 0,745 M€ dont 0,706 M€ pour les marchés de collecte ;
- des **régularisations** diverses (2,849 M€) : remboursement de la contribution versée à Ileva (1,399 M€), rattachements 2020 non suivis d'effet (1,040 M€), régularisation de la subvention 2021 versée à l'OTI (0,194 M€ : régularisation par rapport à la taxe de séjour effectivement encaissée) ;
- des **refacturations aux budgets annexes**: (refacturation du budget principal vers les budgets annexes de la GEMAPI, Eau et Assainissement et la Régie des Ports de Plaisance) ;
- des **refacturations aux autres organismes** : 0,301 M€ pour le fonctionnement du TERH GAL Ouest (Leader), 0,101 M€ pour le service commun SIG ; 0,052 M€ pour le GIP Ecocité ; 0,003 M€ pour l'OTI.

Les reprises sur provisions : 0,711 M€

- une provision de 0,675 M€ a été constituée en 2020 pour risques de charges exceptionnelles sur les marchés de l'environnement suite à la crise sanitaire Covid19. Après concertation avec les prestataires, l'ensemble des prestations exécutées en 2020 ont été réglées sur l'exercice 2021, sans complément financier. Aussi, la provision a été reprise ;
- une provision de 36 000 € a été constituée en 2018 suite à un contentieux ouvert au tribunal administratif. Le tribunal ayant rejeté la requête du plaignant le 09 mars 2021, la provision a été reprise.

Les produits de cession : 0,017 M€

Cette recette concerne la cession de 3 véhicules. Pour rappel, en 2020 les cessions principales portaient sur le foncier pour l'aménagement de Cambaie (cession à l'EPFR : 3,894 M€), les actions détenues dans le capital de la SEMADER (cession à la CDC habitat : 2,998 M€) et du foncier économique (0,718 M€).



2. DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES : +98%

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 7,929 M€, soit +98% par rapport à 2020. Le TCO n'a pas mobilisé d'emprunt en 2021.

	CA 2020	CA 2021	Evolution	
			%	€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 997 219,72	7 928 976,07	98%	3 931 756,35
SUBVENTIONS	2 318 139,37	5 116 874,53	121%	2 798 735,16
État	289 894,20	1 590 586,35	-	-
Région	693 215,52	427 095,73	-	-
FEDER	997 271,66	1 905 563,09	-	-
Autres	337 757,99	1 193 629,36	-	-
DOTATIONS ETAT (FCTVA)	1 511 862,13	2 756 735,61	82%	1 244 873,48
AUTRES	167 218,22	55 365,93	-67%	-111 852,29
EMPRUNTS	-	-	-	-

Les subventions d'équipement : 5,117 M€

Le TCO a encaissé 5,117 M€ en 2021. L'évolution de ces recettes dépend de l'avancement des différentes opérations de travaux.

	CA 2020	CA 2021
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 318 139,37	5 116 874,53
Etat	289 894,20	1 590 586,35
Réhabilitation du Port de la Pointe des Galets	-	451 200,00
Réhabilitation de la décharge de Cambaie	-	925 000,00
ZA Bras Montvert	150 000,00	-
Étude pré-opérationnelle des OGRAL	16 000,00	177 200,74
Étude de stratégie d'aménagement et programmation	-	37 185,61
Étude confort thermique et aéraluque de Cambaie	54 900,00	-
Schéma d'aménagement du littoral de Trois-Bassins	27 961,69	-
Étude desserte aérienne du cirque de Mafate	35 920,00	-
Plan paysage de l'Ouest de La Réunion	5 112,51	-
Région	693 215,52	427 095,73
Réalisation d'un itinéraire privilégié (Aimé Césaire)	-	220 579,74
ZA Pointe des Châteaux	118 621,01	172 982,63
Pôles d'échanges (Saint-Gilles-Les-Hauts/La Saline)	64 650,14	-
Modernisation des zones d'activités	-	33 533,36
École d'Enseignements Artistiques Intercommunale de l'Ouest	502 562,81	-
Étude de faisabilité d'un projet de transport personnalisé aérien	7 381,56	-
Europe	997 271,66	1 905 563,09
Réalisation d'un itinéraire privilégié (Aimé Césaire)	-	1 079 499,09
ZA Pointe des Châteaux	474 484,04	691 930,56
Sentier Littoral Ouest de Saint-Paul	-	-
Pôles d'échanges (Saint-Gilles-Les-Hauts/La Saline)	452 550,98	-
Modernisation des zones d'activités	-	134 133,44
Étude de faisabilité d'un projet de transport personnalisé aérien	51 670,91	-
Plan paysage de l'Ouest de La Réunion	18 565,73	-
Autres	337 757,99	1 193 629,36
Modernisation des zones d'activités	-	576 468,00
Acquisitions de Bacs Collecte Sélective	250 000,00	190 900,00
Smart territoire	-	46 223,88
PLH 3 Mise en œuvre	-	34 775,00
Étude faisabilité économique du pôle de construction durable en milieu tropical	47 301,26	-
Étude de faisabilité d'un projet de transport personnalisé aérien	22 025,50	-
Acquisition d'une machine Cleanea	17 193,51	-
Plan paysage de l'Ouest de La Réunion/SCOT	1 237,72	30 012,48

Le FCTVA : 2,757 M€

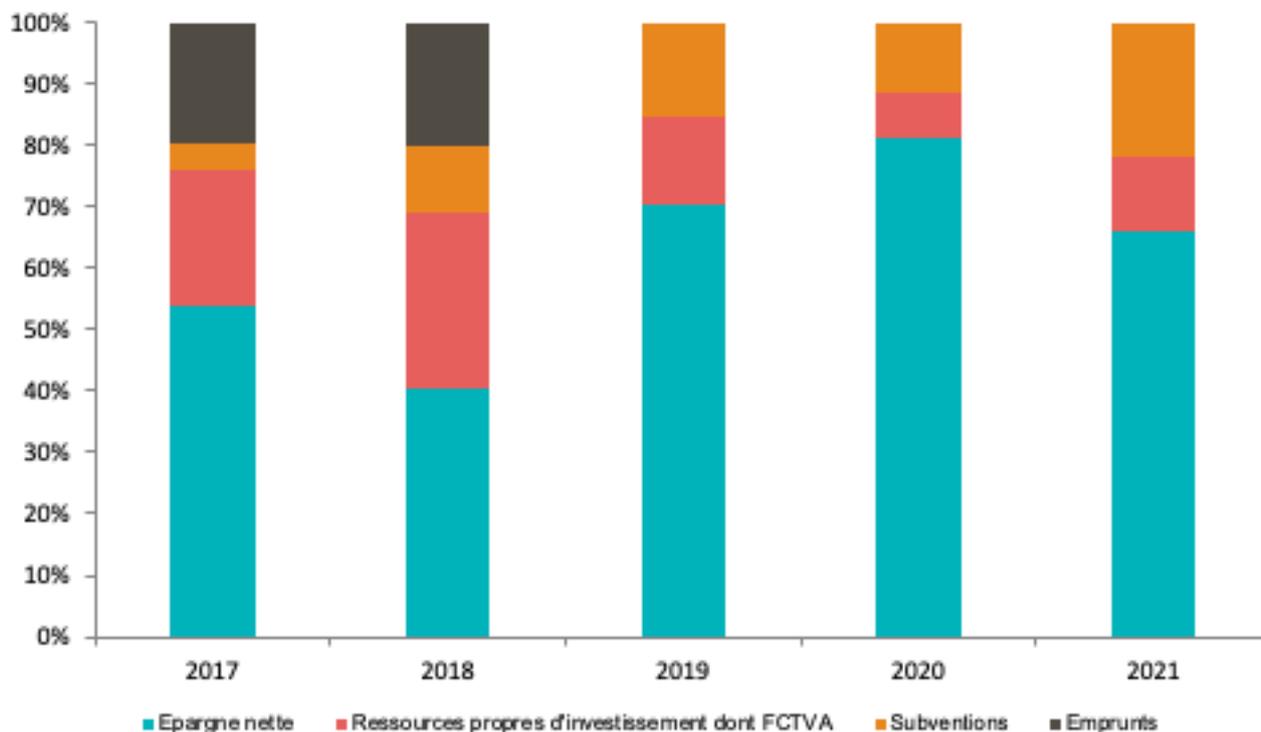
La recette perçue s'élève à 2,757 M€ en 2021, et correspond aux dépenses réelles éligibles du 4^{ème} trimestre de 2020 et des 3 premiers trimestres de 2021.

Les autres recettes d'investissement : 0,055 M€

Ces autres recettes correspondent à :

- un **remboursement** d'un trop perçu d'une subvention d'équipement versée pour l'opération ANRU du Port (0,037 M€) ;
- **des dépôts de garantie** liés aux zones d'activités (0,018 M€).

Evolution du mode de financement des investissements



Ce tableau de financement des investissements montre que le niveau d'épargne nette s'est renforcé et constitue la principale source de financement de nos dépenses d'investissement depuis 2019.

LES DÉPENSES RÉELLES DE 2021

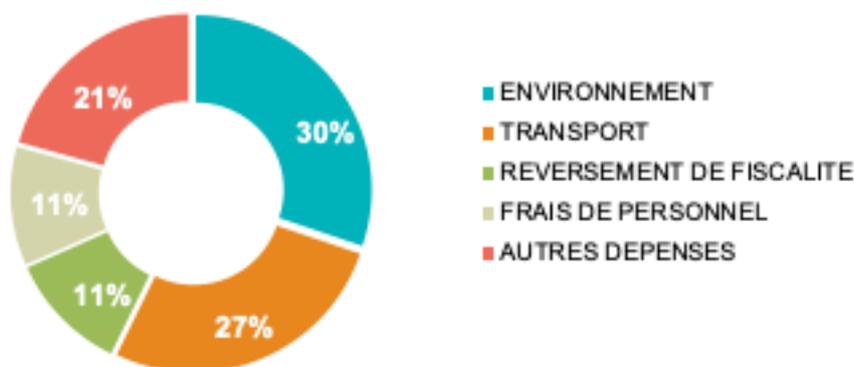
Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2021 s'élèvent à **166,081 M€** (+3,9% par rapport à 2020).

Elles sont constituées principalement des postes suivants :

- l'environnement : collecte et traitement des déchets (30%) ;
- les transports publics urbains et scolaires (27%) ;
- les reversements de fiscalité aux communes (11%) ;
- les frais de personnel (11%).

Ces quatre postes représentent 79% des dépenses réelles (fonctionnement + investissement). La part consacrée aux autres compétences s'élève à 10%, en raison du poids de l'environnement et des transports dans le budget de fonctionnement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES



En 2021, les dépenses réelles d'investissement (hors capital de la dette) s'élèvent à 23,364 M€, soit +15,1% par rapport à 2020.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)

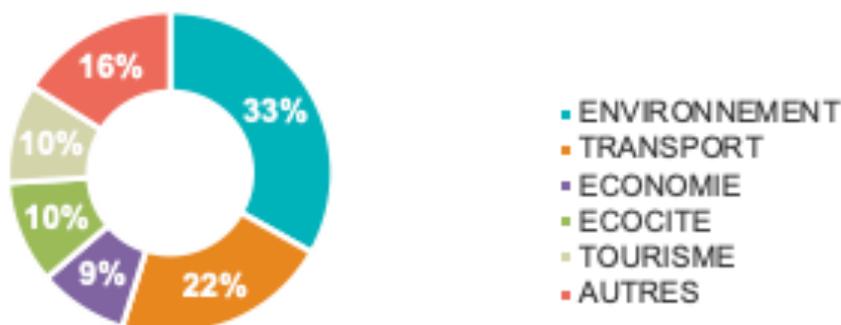


TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉPENSES RÉELLES

	CA 2020		CA 2021		Evolution		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	%	€	
POLITIQUES PUBLIQUES	Une agglomération bâtitresseuse		17 410 821,16		15 488 836,87		
		6 236 849,04	11 173 972,12	6 279 741,44	9 209 095,43	-11,0%	- 1 921 984
	Ecocité (hors foncier Cambaie EPFR)	176 370,08	2 420 979,44	157 900,37	2 409 335,40	-	-
	Projet de territoire			133 423,67		-	-
	Transition Ecologique	31 700,00	40 212,81	35 000,00	242 533,96	-	-
	Aménagement / Habitat	95 601,00	891 272,88	191 845,25	1 681 893,88	-	-
	Economie	569 223,30	3 736 672,78	599 904,13	2 090 573,69	-	-
	Espace rural (dont LEADER)	95 678,51	862,58	120 551,26		-	-
	Tourisme	2 027 483,90	2 179 125,25	2 209 685,39	565 276,85	-	-
	Régie des ports de plaisance (sub° d'équilibre)	614 585,00	1 467 561,86	307 293,00	1 759 023,05	-	-
	Developpement numérique	88 231,23	6 510,50	60 277,25	24 788,45	-	-
	Insertion	1 130 250,50	-	1 174 686,16	-	-	-
	Culture	1 233 041,71	411 325,94	1 195 573,00	433 023,75	-	-
Sport	154 683,81	19 448,08	92 601,96	2 646,40	-	-	
Coopération décentralisée	20 000,00	-	1 000,00	-	-	-	
Une agglomération durable		85 916 812,85		96 443 652,67		12,3%	10 526 840
	77 266 808,41	8 650 004,44	83 283 307,52	13 160 345,15			
Environnement	40 317 156,91	4 669 343,58	42 416 216,69	7 757 521,93	-	-	
<i>dont ILEVA</i>	13 147 141,00	3 097 987,00	13 339 009,00	6 195 974,00	-	-	
Transports	36 947 400,12	3 978 061,83	39 778 711,10	5 040 159,88	-	-	
<i>dont transports scolaires</i>	13 355 816,34	-	14 427 169,41	-	-	-	
<i>dont transports urbains</i>	23 591 583,78	3 978 061,83	25 351 541,69	5 040 159,88	-	-	
Eaux pluviales	2 251,38	2 599,03	1 086 551,65	362 663,34	-	-	
Autres	-	-	1 828,08	-	-	-	
MISSIONS TRANSVERSALES	Une agglomération responsable		52 651 748,73		54 148 012,13		
		44 628 388,83	8 023 359,90	46 699 411,36	7 448 600,77	2,8%	1 496 263
	Finances et évaluation	22 175 013,27	7 702 313,76	21 123 675,41	6 605 382,79	-	-
	<i>dont Attribution de compensation</i>	18 301 370,00	-	18 460 218,00	-	-	-
	<i>dont Indemnité CCIR (port de St Gilles)</i>	2 200 000,00	-	-	-	-	-
	<i>dont Dette</i>	1 359 096,22	7 550 513,76	1 213 892,27	6 453 582,79	-	-
	<i>dont Autres</i>	314 547,05	151 800,00	1 449 565,14	151 800,00	-	-
	Ressources Humaines	18 142 361,00		18 210 053,12		-	-
	Système d'information et des organisations	262 218,19	171 945,25	274 867,54	504 762,06	-	-
	Patrimoine	597 802,21	40 893,26	3 948 012,46	233 315,04	-	-
	Administration générale	3 450 994,16	108 207,63	3 142 802,83	105 140,88	-	-
	<i>Dont Affaires générales</i>	2 821 321,17	-	2 458 291,34	-	-	-
	<i>Dont Commande publique</i>	74 510,63	4 997,38	81 766,57	6 058,46	-	-
<i>Dont Moyens généraux</i>	366 367,14	97 336,09	389 357,18	57 454,50	-	-	
<i>Autres (dont communication, DGS)</i>	188 795,22	5 874,16	213 387,74	41 627,92	-	-	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts / capital)	147 069 772,76	126 772 950,06	158 413 026,61	23 364 458,56	7,7%	11 343 254	
		20 296 822,70	135 048 568,05	23 364 458,56	6,5%	15,1%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	159 873 512,70	128 132 046,28	166 080 501,67	29 818 041,35	3,9%	6 206 989	
		31 741 466,42	136 262 460,32	29 818 041,35	6,3%	-6,1%	

1. UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE (15,489 M€)

ÉCOCITÉ, hors foncier Cambaie EPFR (2,567 M€)

En fonctionnement : -10% (0,158 M€)

Il s'agit principalement de la contribution du TCO au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité pour 0,155 M€.

Investissement (hors rachat par l'EPFR) : 0% (2,409 M€)

En 2021, les dépenses comprennent principalement l'acquisition d'une partie du foncier de Cambaie (1,842 M€). Les autres dépenses concernent principalement les frais de portage dus à l'EPFR (0,365 M€), la contribution du TCO au budget d'investissement du GIP Ecocité (0,192 M€).

PROJET DE TERRITOIRE (0,133 M€)

En fonctionnement : (0,133 M€)

Il s'agit des frais relatifs à la mise en œuvre du Projet de Territoire (coût 2021 de l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

TRANSITION ECOLOGIQUE (0,242 M€)

Fonctionnement : +10% (0,035 M€)

Cette dépense correspond aux actions en faveur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Investissement : + 503% (0,242 M€)

Cette enveloppe correspond à des études et actions diverses en faveur de la transition écologique (0,155 M€ Smart Territoire ; 0,027 M€ label ville durable ; 0,021 M€ actions en faveur du PCAET, 0,015 M€ Campus Innovation Territoriale) et à la prise de participation du TCO au capital de la Société Publique Locale (SPL) Horizon Réunion (0,010 M€).

AMÉNAGEMENT/HABITAT (1,873 M€)

Fonctionnement : 101% (0,192 M€)

Ce budget se compose de subventions aux associations de 0,140 M€ (dont Agence immobilière Soleil, Agorah, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Compagnons bâtisseurs...), de cotisations (0,007 M€ : ADIL et la Fédération des SCOT) et de frais de fonctionnement du logiciel de gestion de la demande sociale (0,005 M€).

Investissement : +89% (1,682 M€)

La principale dépense concerne le fonds de concours ANRU (1,129 M€), des études diverses relatives à la stratégie d'aménagement du TCO (0,173 M€ : aménagement du littoral de Trois-Bassins, ZAE Henri Cornu), les études relatives au SCOT (0,109 M€) et l'étude d'aménagement des hauts de l'Ouest (0,105 M€).

ÉCONOMIE (2,690 M€)

Fonctionnement : +5% (0,599 M€)

L'entretien des zones d'activités a généré une dépense de 0,599 M€ en 2021.

Investissement : -44% (2,091 M€)

Le chantier de l'extension de la ZA Pointe des Châteaux est en phase d'achèvement (1,445 M€, contre 2,270 M€ en 2020). Par ailleurs, une enveloppe de 0,529 M€ a permis de réaliser divers travaux sur l'ensemble des zones d'activités du TCO.

LEADER (0,121 M€)

Dans le cadre du programme européen LEADER, le TCO reverse aux 3 Chambres Consulaires une quote-part de la recette perçue pour les frais de fonctionnement du personnel affecté à cette mission. Les autres dépenses portent sur les frais de fonctionnement de ce dispositif (0,015 M€).

TOURISME (2,775 M€)

Fonctionnement : +9% (2,209 M€)

Les coûts de fonctionnement des sites touristiques s'élèvent à 0,700 M€. La subvention versée à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI) en 2021 s'élève à 0,310 M€, soit (en baisse par rapport à 2020). Cette baisse est compensée par la taxe de séjour qui lui est reversée (soit 1,199 M€).

Investissement : -74% (0,565 M€)

Cette baisse des dépenses en investissement est liée à l'achèvement des travaux sur le sentier littoral de l'Office National des Forêts (ONF) à Saint-Paul (0,414 M€ en 2021 contre 2,006 M€ en 2020).

RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE (2,066 M€)

Fonctionnement : -50% (0,307 M€)

Il s'agit de la subvention d'équilibre du budget principal versée au budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance. L'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 sur le budget annexe a permis de réduire la subvention d'équilibre 2021.

Investissement : +20% (1,759 M€)

Les dépenses réalisées en 2021 concernent essentiellement des travaux sur les ports de plaisance de Saint-Gilles (1,311 M€), de la Pointe des Galets (0,360 M€) et de Saint-Leu (0,087 M€).

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE (0,085 M€)

Fonctionnement : -32% (0,060 M€)

En 2021, le TCO a poursuivi le partenariat avec l'association Technopole de La Réunion pour impulser une dynamique en matière de développement numérique sur le territoire (0,015 M€). Par ailleurs, les frais de fonctionnement de la carte vie quotidienne s'élèvent à 0,045 M€.

Investissement : +281% (0,025 M€)

Il s'agit des investissements (équipement en matériel informatique et mobilier) dédiés au village numérique (site du Moulin.re à Ansellia).

INSERTION (1,174 M€)

Fonctionnement : +4% (1,174 M€)

Ce poste comprend les dépenses relatives aux actions d'insertion dont les actions relatives au Plan Local de l'Insertion et Emploi (PLIE : 0,785 M€) et à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS : 0,230 M€).

CULTURE (1,628 M€)

Fonctionnement : -3% (1,196 M€)

Pour accompagner le secteur associatif, les subventions 2021 ont augmenté de 26% par rapport à 2020, soit une enveloppe totale de 0,510 M€ (contre 0,405 M€ en 2020). La subvention octroyée à la Régie d'Enseignement Artistiques est stable : 0,548 M€. A noter une baisse des coûts de fonctionnement des sites (-32%).

Investissement : +5% (0,433 M€)

Les dépenses 2021 portent principalement sur le solde d'une subvention d'équipement à hauteur de 0,244 M€ (équipement sportif de la commune du Port) et des investissements relatifs à l'Espace Numérique et Artistique (LENA : équipements : 0,029 M€ et aménagements divers : 0,133 M€).

SPORT (0,095 M€)

Fonctionnement : -40% (0,093 M€)

Cette enveloppe correspond aux coûts de fonctionnement du Pôle de Loisir de Dos d'Âne.

2. UNE AGGLOMÉRATION DURABLE (96,444 M€)

ENVIRONNEMENT (50,174 M€)

Fonctionnement : +5% (42,416 M€)

Hors contribution versée à Ileva (13,339 M€, contre 13,147 M€ en 2020), le budget augmente de +7% compte tenu des éléments suivants :

- un nouveau marché de collecte des déchets est effectif depuis le mois d'août 2020, avec des zones d'activités qui bénéficient désormais du service de collecte. Ce marché de collecte des déchets a été réalisé en année pleine pour 2021 ;
- la révision des prix constatée en août 2021 a engendré une augmentation globale de 3,1% ;
- 67 vides fonds de cour ont été faits en 2021 pour lutter contre la dengue ;
- une collecte supplémentaire (C2) de déchets ménagers a été testée pour les particuliers pour les mois de janvier et février 2021.

Les principaux postes de dépenses 2021 sont :

- la collecte : 23,540 M€ ;
- le traitement : 13,964 M€ (dont 13,339 M€ pour Ileva) ;
- la médiation : 2,968 M€ et la gestion de la fourrière animale intercommunale : 1,640 M€.

Investissement : +66% (7,758 M€)

La principale dépense 2021 concerne une subvention à Ileva pour la construction de l'outil multi filière (6,196 M€ sur 16,272 M€). Par ailleurs, 1,387 M€ ont été consacrés à l'acquisition de matériels de collecte.

TRANSPORT (44,819 M€)

Fonctionnement : +8% (39,779 M€)

L'enveloppe consacrée aux transports urbains s'élève à 25,351 M€ (+7% par rapport à 2020). Cette augmentation est liée à :

- la signature d'un avenant N°5 à la DSP transports urbains qui intègre notamment des adaptations de l'offre de transport, des mesures liées à la gestion du parc automobiles, le service de location de vélos à assistance électrique... ;
- la signature d'un protocole transactionnel prenant en compte des impacts de la crise sanitaire sur les dépenses et recettes de la DSP transports urbains.

L'enveloppe consacrée aux transports scolaires s'élève à 14,427 M€ (+8% par rapport à 2020). L'année 2021 a été marquée par les problèmes rencontrés à la rentrée scolaire d'août 2021, suite au renouvellement des marchés de transports scolaires.

Investissement : +27% (5,040 M€)

Les marchés de travaux pour l'itinéraire privilégié Aimé Césaire sont pleinement opérationnels. L'enveloppe réalisée au titre de 2021 s'élève à 4,057 M€.

Par ailleurs, afin de promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture, une enveloppe de 0,490 M€ a été dédiée à l'achat de vélos à assistance électrique et la pose d'arceaux sur le territoire. Enfin, une enveloppe de 0,319 M€ a permis de solder le dernier bon de commande relatifs à l'acquisition de bus des transports urbains.

EAUX PLUVIALES URBAINES (1,449 M€)

La gestion de cette compétence se fait en coordination avec les communes membres dans le cadre de convention de gestion transitoire. Le montant total pour 2021 s'élève à 1,449 M€.

3. UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE (54,148 M€)

FINANCES ET ÉVALUATION (27,729 M€)

Fonctionnement : -5% (21,124 M€)

Ce poste enregistre principalement l'Attribution de Compensation (AC) versée aux communes. L'impact du transfert des zones d'activités acté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23 décembre 2020 a été intégré en 2021, d'où l'évolution de l'AC entre 2020 et 2021. La dépense de 1,450 M€ correspond principalement à :

- une provision de 0,900 M€ (régularisation des charges de 2017 à 2020, suite au transfert de la compétence des zones d'activités) ;
- des dégrèvements de fiscalité à hauteur de 0,516 M€ (pour rappel, un dégrèvement correspond à une décharge d'impôt accordée par l'administration fiscale à un contribuable et reste à la charge de l'EPCI).

Investissement : -14% (6,605M€)

Il s'agit du remboursement du capital de la dette (6,454 M€) ainsi que de la quote part 2021 de la prise de participation au capital de l'Agence France Locale (montant total de la prise de participation du TCO : 0,760 M€).

RESSOURCES HUMAINES (18,210 M€)

Fonctionnement : 1% (18,210 M€)

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- la masse salariale : 16,972 M€ : l'évolution constatée s'explique par l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). L'effectif global du TCO s'établit à 304 agents au 31/12/2021 ;
- l'enveloppe consacrée aux élus (indemnités des conseillers et frais de fonctionnement des groupes d'élus) est de 1,233 M€.

SYSTÈME D'INFORMATION ET DES ORGANISATIONS (0,780 M€)

Fonctionnement : +5% (0,274 M€)

L'enveloppe dédiée à la maintenance du parc informatique s'élève à 0,274 M€.

Investissement : +194% (0,505 M€)

Il s'agit des projets techniques déployés en 2021 ainsi que l'acquisition de matériels informatiques pour les directions.

PATRIMOINE (hors politiques publiques) (4,181 M€)

Fonctionnement : +560% (3,948 M€)

Hors coûts relatifs à la DUP Cambaie, les frais de fonctionnement baissent de -24%. Les opérations de maintenance varient effectivement selon les besoins de service.

Investissement : +471% (0,233 M€)

Il s'agit des dépenses de rénovation et d'acquisition de matériels pour les différents sites administratifs, notamment le siège et le site d'Ansellia. Les montants varient d'une année sur l'autre en fonction des demandes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (3,247 M€)

Cette enveloppe comprend les frais d'administration générale, tels que les honoraires de conseil, la documentation, les frais presse liés à la commande publique, les frais de fonctionnement courant et la communication institutionnelle. Hors contentieux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR), l'enveloppe baisse de 9%.

ANALYSE DE LA DETTE DU TCO

1. LA DETTE PROPRE DU TCO (HORS BUDGETS ANNEXES)

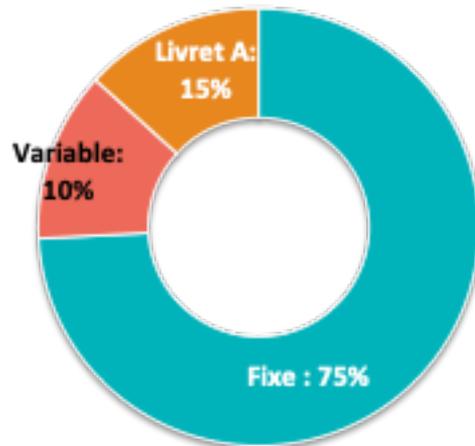
Le taux moyen de la dette s'établit à 1,75% (contre 1,74% en 2020).

La référence nationale des villes et EPCI > 100 000 habitants 2020 est de 1,89%.

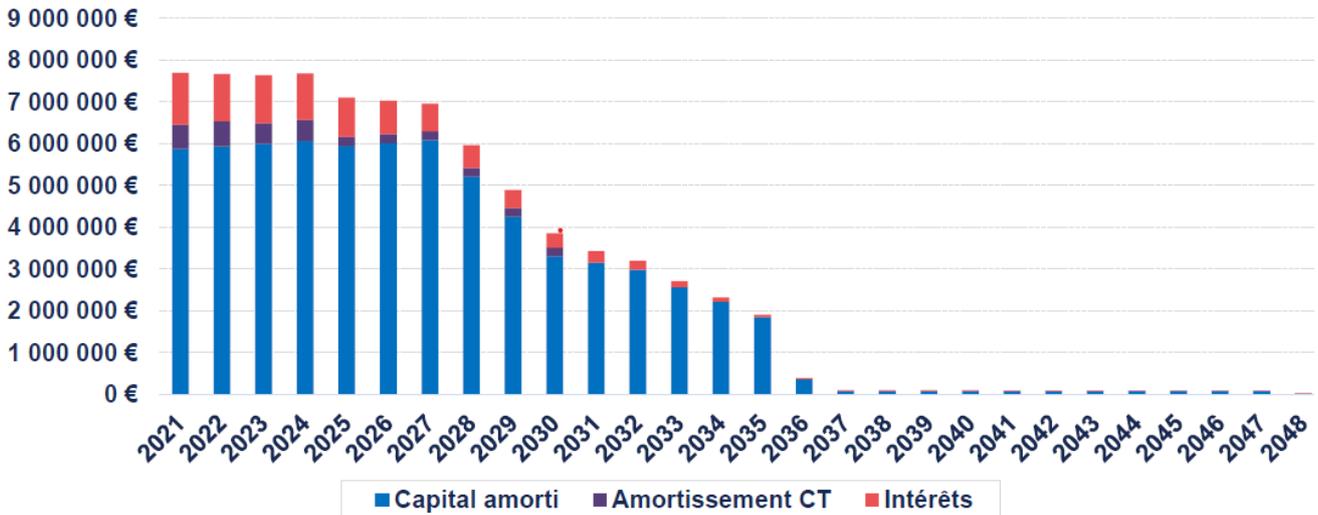
La dette propre du TCO est principalement constituée d'emprunt à taux fixe (75%).

C'est une source de stabilité de la charge financière. Pour les prochaines consultations, le TCO étudiera toutes les opportunités.

Type	Encours hors foncier Cambaie	%	Taux moyen
Fixe	49 296 101 €	75%	1,89%
Variable	6 528 278 €	10%	0,70%
Livret A	9 817 545 €	15%	1,71%
TOTAL	65 641 924 €	100%	1,75%



Le profil d'extinction de la dette du TCO est le suivant :



Hors nouveaux emprunts, la dette actuelle sera à moitié remboursée en 2028, et la totalité de la dette sera éteinte en 2048.

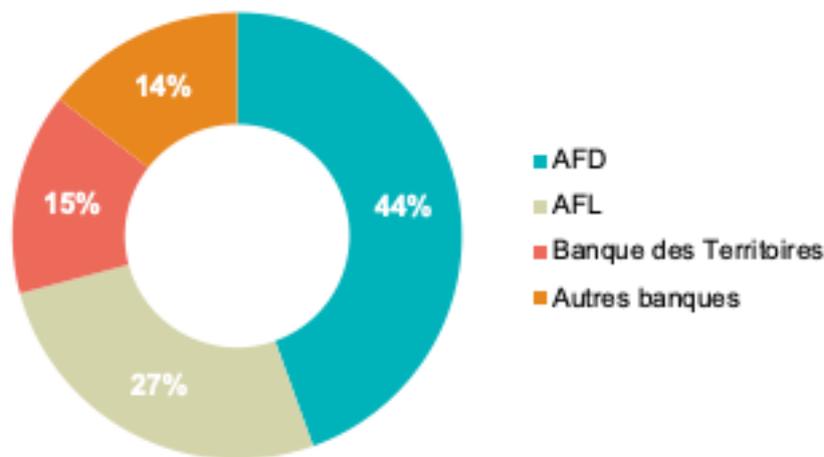
Les annuités sont stables jusqu'en 2024, puis diminuent.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net.

RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

44% de l'encours de dette ont été mobilisés auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Le TCO bénéficie de taux bonifiés pour certaines opérations d'investissement auprès de cet établissement.

L'adhésion du TCO à l'Agence France Locale depuis 2017 a permis d'accéder à des taux encore plus attractifs (taux d'intérêts métropolitains, « sans majoration outre-mer »).



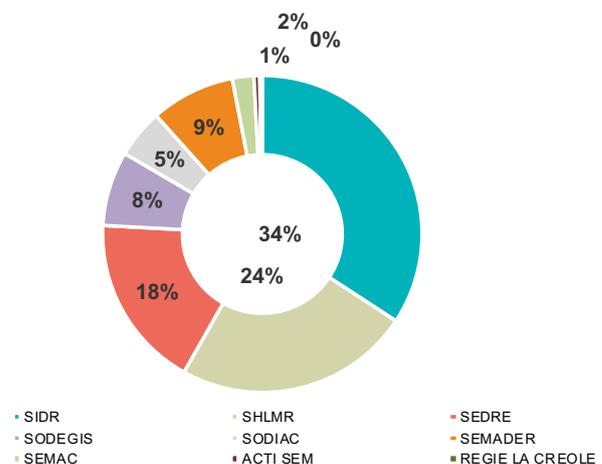
2. LA DETTE GARANTIE

Les garanties d'emprunts accordées par le TCO ont été octroyées pour :

- des opérations d'aménagement de logements sociaux (99%) ;
- une opération d'aménagement de zones d'activités au Port « Village des Mascareignes » (1%).

Au 31/12/2021, l'encours de dette garanti par le TCO s'élève à 296,066 M€. La part de la Banque des Territoires représente 99% de l'encours (base taux du livret A).

Organismes	CRD au 31/12/2021	%
SIDR	101 369 313,31	34%
SHLMR	70 814 161,99	24%
SEDRE	52 418 055,89	18%
SODEGIS	22 525 957,67	8%
SODIAC	14 671 058,98	5%
SEMADER	25 315 433,28	9%
SEMAC	6 445 204,15	2%
ACTI SEM	1 748 854,83	1%
REGIE LA CREOLE	757 592,57	0%
TOTAL	296 065 632,67	100%



Au 31/12/2021, l'encours total (dette propre et dette garantie, hors budget annexe) s'élève à **361,706 M€ (avec EPFR = 404,706 M€)**.

Le budget du TCO est complété par deux nouveaux budgets annexes Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées depuis le 1^{er} janvier 2020.

LES QUATRE BUDGETS ANNEXES

1-LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles (a)	3 475 121,40	Dépenses réelles (c)	2 713 135,97
Recettes d'ordre (b)	-	Dépenses d'ordre (d)	246 073,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			515 912,14
Excédent reporté (f)	3 092,64		
RÉSULTAT CUMULE D'EXÉCUTION = (e) + (f)			519 004,78

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles (a)		Dépenses réelles (c)	430 642,30
Recettes d'ordre (b)	246 073,29	Dépenses d'ordre (d)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			- 184 569,01
Excédent reporté (e)	657 626,53		
SOLDE D'EXÉCUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			473 057,52
Restes à réaliser Recettes (g)		Restes à réaliser Dépenses (h)	205 408,50
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			267 649,02

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (a)	519 004,78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (b)	267 649,02
EXCÉDENT CUMULÉ (c) = (a) + (b)	786 653,80
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE À AFFECTER (e) = (c)	786 653,80

Rappel 2020 du solde à affecter: 3 092,64 €

Le solde à affecter de **786 653,80€** permettra dans le cadre du budget supplémentaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2022.



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les charges réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 2, 713 M€ et se répartissent comme suit :

ANNEXE N° 1: CHARGES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	OBJET	Dépenses		
		2020	2021	
011	Charges à caractère général	Fluides (eau, électricité)	339 776,18	303 019,49
		Contrats de prestations de service avec les entreprises	294 569,36	279 859,86
		Gardiennage des différents sites	225 268,48	261 061,11
		Frais d'études	29 510,00	176 958,01
		Outillage et petit matériel	15 004,83	17 977,83
		Maintenance réseau et bâtiments publics	35 165,04	29 059,84
		Locations mobilières (véhicules, salles de réunion)	37 706,62	41 311,41
		Cotisations	11 091,78	16 183,05
		Divers - bonbonnes d'eau, vêtements travail...		11 611,09
		Honoraires cabinet comptable (traitement social personnel RPP + TVA) et rembt. Budget principal FICE (dossier extension port Saint Leu)	32 470,00	24 863,00
		Carburant/réparation véhicules	9 014,92	9 115,20
		Formation du personnel	0,00	0,00
		Taxes foncières	64 732,20	147 878,80
		Frais de télécommunications	19 392,81	27 965,63
		Autres charges	61 559,17	56 683,49
	TOTAL CHAPITRE 011	1 175 261,39	1 403 547,81	
012	Charges de personnel	Personnel de droit public (personnel mis à disposition)	510 301,00	319 773,09
		Personnel de droit privé	860 598,98	961 257,84
		TOTAL CHAPITRE 012	1 370 899,98	1 281 030,93
65	Autres charges de gestion courante	TOTAL CHAPITRE 65	2,58	1,66
67	Charges exceptionnelles	TOTAL CHAPITRE 67	123 225,98	28 555,57
TOTAL DÉPENSES RÉELLES			2 669 389,93	2 713 135,97

On note une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement en 2021.

Les principaux postes de dépenses ci-dessous ont sensiblement évolué :

011-Charges à caractère général : 1,404 M€

- **les fluides -11%** : après avoir régularisé sur le budget 2020 le paiement de certaines factures et suite aux travaux fin 2019 sur le réseau eau potable de la Pointe des Galets, on constate une sensible diminution de ce poste de dépenses pour le budget 2021.

- **les contrats de prestations de services avec les entreprises -5%** : ce poste de dépenses est principalement constitué par les contrats relatifs à l'entretien des abords et de l'espace public, le désherbage, l'élagage et l'abattage des arbres, le nettoyage des sanitaires ainsi que des locaux de la Régie, le ramassage des déchets et le vidage des poubelles, pour environ 0,211 M€ (80% du poste de dépenses).

Les 20% restants représentent les mouvements Roulev (sortie et remise à l'eau des bateaux) payés au Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR) pour chaque mouvement demandé par les plaisanciers ou professionnels de la Pointe de Galets. En 2021, le GPMDLR a facturé 328 mouvements pour un montant de plus de 50 k€, soit 154,50 €/mouvement. Le tarif du mouvement roulev est réévalué chaque année dans le cadre d'une convention TCO/GPMDLR.

- **Les frais de gardiennage de chaque port de plaisance + 16%** : pour répondre aux besoins de sécurité demandés et attendus par les amodiataires, un accent particulier est posé en 2021 sur le gardiennage des sites. L'augmentation de ce poste de dépenses est essentiellement due à la commande de prestations de gardiennages supplémentaires pendant les vacances scolaires. Ces dépenses liées à un marché du budget principal sont remboursées par le budget annexe.

- **Les taxes foncières +128%** : jusqu'en 2019 seule la taxe foncière du site de Saint-Leu était réclamée à la Régie des Ports. A compter de 2020 celles de l'ancienne et de la nouvelle darse du port de la Pointe des Galets ont été payées par le budget annexe. Suite à la reprise du port de Saint-Gilles et la signature d'un protocole d'accord avec la CCIR, la Régie des Ports de Plaisance a dû payer la taxe foncière de 2020 au prorata et celle de 2021 en année complète.

012-Charges de personnel : 1,281 M€

Les dépenses de personnel diminuent globalement de 6,56% (-37% des dépenses relatives au personnel de droit public : fin de 2 mises à disposition d'agents du TCO).

L'augmentation constatée sur le personnel de droit privé s'explique par :

- les recrutements notamment au sein du service technique et du service propreté ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice.

67-Charges exceptionnelles : 0,029 M€

En 2020, la Régie des Ports de Plaisance a dû rembourser l'indemnité perçue au titre du chômage partiel versée par les services de l'Etat lors du confinement de mars à mai 2020. On note donc une diminution de 77% puisqu'en 2021 il n'y a pas eu ce remboursement.

B – Les Recettes

Les ressources de fonctionnement 2021 s'élèvent à 3,475 M€.

CHAPITRE		OBJET	Recettes	
			2020	2021
013	Atténuation de charges	Remboursement des salaires	1 585,42	4 940,55
70	Vente produits activités annexes	Recettes amodiation (plan d'eau, locaux, mouvements roulev en zone technique)	1 891 383,50	2 958 249,72
74	Subvention d'exploitation	Subvention du budget principal	614 585,00	307 293,00
75	Autres produits de gestion courante	Loyers rondavelle, forains et locaux pêcheurs Saint Leu	53 031,76	8 296,82
77	Produits exceptionnels	Recettes amodiation exercices antérieurs	129 805,84	196 341,31
TOTAL RECETTES RÉELLES			2 690 391,52	3 475 121,40

70-Vente de produits et prestations de services : 2, 958 M€

Au moment de la reprise du port de Saint-Gilles en septembre 2019, la Régie des Ports de Plaisance n'avait pas en sa possession toutes informations nécessaires lui permettant de facturer l'ensemble des redevances. Après la signature du protocole d'accord entre le TCO et la CCIR et la transmission des informations manquantes par la CCIR à la Régie des Ports de Plaisance, des factures de régularisation de 2019 et 2020 ont pu être établies. Par conséquent, les recettes ont augmenté de 56%. Il convient d'apprécier ces éléments avec prudence au regard des régularisations de facturation.

Les recettes d'amodiation des 3 ports se décomposent comme suit :

PLAN D'EAU	LOCAUX	ZONE TECHNIQUE
1 499 268,27	1 332 754,84	126 226,61
2 958 249,72		

Les recettes du plan d'eau s'établissent comme suit :

Pointe des Galets	Saint-Gilles	Saint-Leu
1 021 639,78	449 981,32	27 647,17
1 499 268,27		

Les recettes relatives aux locaux s'établissent comme suit :

Pointe des Galets	Saint-Gilles	Saint-Leu
104 881,33	1 191 873,51	36 000,00
1 332 754,84		

74-Subvention : 0,307 M€

La participation du budget général du TCO au budget de la RPP s'élève à 0,307 M€.

75-Autres produits de gestion courante : 0,008 M €

Il s'agit de redevances domaniales du port de Saint-Leu et de régularisations d'arrondis du prélèvement à la source.

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2021 PAR PORT

	Dépenses (1)	Recettes (hors subvention du TCO) (2)	Excédent (2)-(1)
Pointe des Galets	1 440 242,96	1 252 747,72	-187 495,24
Saint Gilles	1 128 133,65	1 641 854,83	513 721,18
Saint Leu	144 759,36	63 6470,17	-81 112,19
Total	2 713 135,97	2 832 023,11	245 113,75

Il convient d'analyser la répartition de l'excédent d'exploitation par port avec prudence. En effet, comme précisé dans l'analyse des recettes du chapitre 70, des factures ont été éditées en 2021 pour les périodes de 2019 et 2020. Par ailleurs, les locaux du port de Saint-Gilles ont fait l'objet d'attribution de nouvelles AOT. Ces AOT prévoient des remises gracieuses pour travaux. Ces éventuelles remises gracieuses sont également à prendre en compte pour la prévision des recettes de 2022.



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 0,431 M€ et concernent essentiellement des travaux d'équipements, de mise aux normes et de rénovations (création assainissement des eaux usées sur le port de la Pointe des Galets, l'installation de portails et clôtures sur la darse Titan, achat de mobiliers de bureaux, réparation d'éclairage public, pose de signalétiques, travaux d'entretien du chenal d'accès du port de Saint-Leu, travaux sur le pertuis du port de la Pointe des Galets et diverses études.

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
20	Frais d'étude	-	49 191,23
21	Immobilisations corporelles	67 041,73	170 911,83
23	Constructions	45 318,80	210 539,24
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		112 360,53	430 642,30

Pour mémoire, les investissements lourds sont portés par le budget principal (enveloppe 2021 : 1,759 M€).

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement 2021 s'élevant à 0,246 M€ ne concernent que les amortissements des biens transférés par le Grand Port Maritime.

2- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, le TCO exerce de plein droit la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), conformément aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 07 août 2015.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles (a)	3 272 355,05	Dépenses réelles (c)	1 374 435,93
Recettes d'ordre (b)	502 433,00	Dépenses d'ordre (d)	62 751,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			2 337 601,12
Excédent reporté (f)	2 029 766,41		
RÉSULTAT CUMULE D'EXÉCUTION = (e) + (f)			4 367 367,53

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles (a)	7 509 927,87	Dépenses réelles (c)	6 309 667,04
Recettes d'ordre (b)	62 751,00	Dépenses d'ordre (d)	502 433,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			760 578,83
		Déficit reporté (e)	548 188,54
SOLDE D'EXÉCUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			212 390,29
Restes à réaliser Recettes (g)		Restes à réaliser Dépenses (h)	
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			212 390,29

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (a)	4 367 367,53
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (b)	212 390,29
EXCÉDENT CUMULÉ (c) = (a) + (b)	4 579 757,82
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE À AFFECTER (e) = (c)	4 579 757,82

Rappel 2020 du solde à affecter: 2 029 766,41 €

Le solde à affecter de 4 579 757,82 € permettra dans le cadre du budget supplémentaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2022.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

CHAPITRE		Dépenses	
		2020	2021
11	Charges à caractère général	288 091,85	379 631,86
12	Charges de personnel	513 092,94	862 681,40
14	Atténuation de produit	66 787,00	132 122,00
65	Autres charges de gestion courante	0,02	0,67
66	Charges financières	15 528,48	0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		883 500,29	1 374 435,93

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,374 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,380 M€

Ce poste enregistre les prestations de service liées à la compétence GEMAPI ainsi que les frais de fonctionnement divers (dont les frais de gestion de la réserve de l'Étang et la cotisation à la Réserve Marine).

012-Charges de personnel : 0,863 M€

La masse salariale augmente compte tenu des recrutements effectués pour l'exercice de la compétence.

014-Atténuation de produit : 0,132 M€

Il s'agit des dégrèvements de la taxe GEMAPI au titre de 2021. Pour rappel, un dégrèvement correspond à une décharge d'impôt accordée par l'administration fiscale à un contribuable mais reste à la charge de l'EPCI.

B – Les Recettes

CHAPITRE		Recettes	
		2020	2021
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	-	48 498,00
73	Impôts et taxes	3 179 035,00	3 047 832,00
74	Dotations et participations	-	164 402,00
75	Produits de gestion courante	35 801,04	11 623,05
TOTAL RECETTES RÉELLES		3 214 836,04	3 272 355,05

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 3,272 M€ et sont constituées principalement du produit de la taxe GEMAPI (3,047 M€) et d'une dotation de compensation de l'Etat (0,164 M€).

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
20	Frais d'étude	738 913,91	527 190,46
21	Immobilisations corporelles	-	33457,28
23	Constructions	4 407 810,65	5 749 019,30
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		5 146 724,56	6 309 667,04

Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 6,309 M€ et concernent essentiellement :

- la poursuite des travaux de protection contre les inondations des secteurs de l'Hermitage les Bains : 1,721 M€ ;
- la réalisation des adaptations et de confortement des ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets : 4,352 M€.

Plan de financement des dépenses réelles 2021	Montant	%
Subventions externes et FCTVA	6 309 667,04	100%
TOTAL	6 309 667,04	100%

B – Les Recettes

Chapitre	Objet	Recettes	
		2020	2021
10	FCTVA	2 007 218,45	836 677,51
13	Subventions d'équipement	5 352 596,01	6 110 402,58
TOTAL RECETTES RÉELLES (hors 1068)		7 359 814,46	6 947 080,09

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,947 M€ dont :

- des subventions d'investissement : 6,110 M€ ;
- du FCTVA : 0,837 M€.

3- LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Depuis le 1er janvier 2020, le TCO exerce de plein droit la compétence Eau Potable, conformément à la loi NOTRe du 07 août 2015.

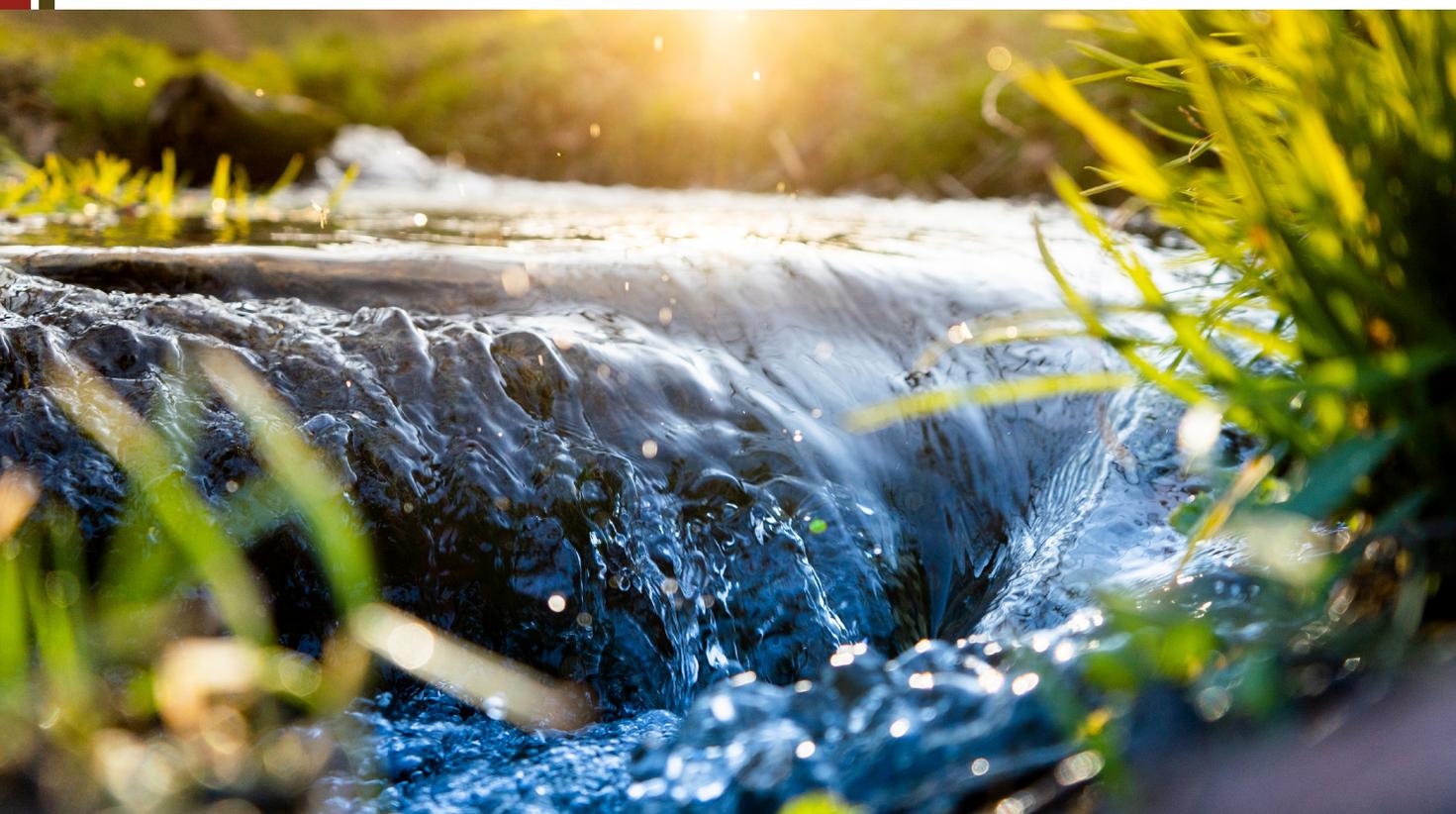
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles (a)	3 820 380,00	Dépenses réelles (c)	1 374 779,71
Recettes d'ordre (b)	-	Dépenses d'ordre (d)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) =(a) + (b) - (c) - (d)			2 445 600,29
Excédent reporté (f)	3 713 580,01		
RÉSULTAT CUMULE D'EXÉCUTION = (e) + (f)			6 159 180,30

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles (a)	1 677 156,87	Dépenses réelles (c)	4 321 821,94
Recettes d'ordre (b)	-	Dépenses d'ordre (d)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) =(a) + (b) - (c) - (d)			- 2 644 665,07
Excédent reporté (e)	488 424,70		
SOLDE D'EXÉCUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			- 2 156 240,37
Restes à réaliser Recettes (g)	5 743 315,46	Restes à réaliser Dépenses (h)	9 372 898,11
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			- 5 785 823,02

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (a)	6 159 180,30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (b)	- 5 785 823,02
EXCÉDENT CUMULÉ (c) = (a) + (b)	373 357,28
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE À AFFECTER (e) = (c)	373 357,28

Rappel 2020 du solde à affecter : 3 713 580,01 €

Le solde à affecter de **373 357,28 €** permettra dans le cadre du budget supplémentaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2022.



I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
11	Charges à caractère général	8 526,62	318 314,18
12	Charges de personnel	253 053,24	739 056,72
65	Charges de gestion courante	1,92	1,86
66	Charges financières	314 721,05	317 406,95
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		576 302,83	1 374 779,71

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,375 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,318 M€

Ce poste enregistre les frais de fonctionnement divers de cette compétence.

012- Charges de personnel : 0,739 M€

La masse salariale augmente compte tenu des recrutements effectués pour l'exercice de la compétence.

66- Charges financières : 0,317 M€

Il s'agit du paiement des frais financiers des emprunts transférés au TCO.

B – Les Recettes

Chapitre	Objet	Recettes	
		2020	2021
70	Produits des services	3 750 867,16	3 820 379,11
75	Produits de gestion courante	0,27	0,89
77	Produits exceptionnels	1 706 602,43	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		5 457 469,86	3 820 380,00

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,820 M€ et sont constituées principalement de la surtaxe de l'eau due par les concessionnaires (3,820 M€). Le produit exceptionnel de 1,707 M€ correspond à l'excédent transféré par la Commune de La Possession, à la clôture de l'exercice 2019.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
16	Emprunts et dettes assimilées	874 581,25	1 543 499,78
20	Frais d'étude	28 862,92	86 196,25
21	Immobilisations corporelles	689 281,04	1 491 202,93
23	Constructions	588 584,42	926 022,98
26	Titre de participations	-	274 900,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		2 181 309,63	4 321 821,94

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4,322 M€**. Hors dette (1,543 M€), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,8 M€, dont :

- travaux concessifs : 1,1 M€ ;
- travaux sur l'usine de potabilisation de Maduran : 0,5 M€ ;
- travaux divers sur les réseaux : 0,6 M€ ;
- rachat des actions de la Commune de La Possession dans le capital des Eaux de La Possession : 0,2 M€.

Plan de financement des dépenses réelles 2021	Montant	%
Subvention externes	509 569,85	18%
Autofinancement	2 268 752,31	82%
TOTAL	2 778 322,16	100%

B – Les Recettes

Chapitre	Objet	Recettes	
		2020	2021
13	Subventions d'équipement	963 754,88	509 569,85
TOTAL RECETTES RÉELLES (hors 1068)		963 754,88	509 569,85

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **0,510 M€**, exclusivement composées de subventions d'investissement pour l'usine de potabilisation de Maduran.

4- LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le TCO exerce de plein droit la compétence Assainissement des Eaux Usées, conformément à la loi NOTRe du 07 août 2015.

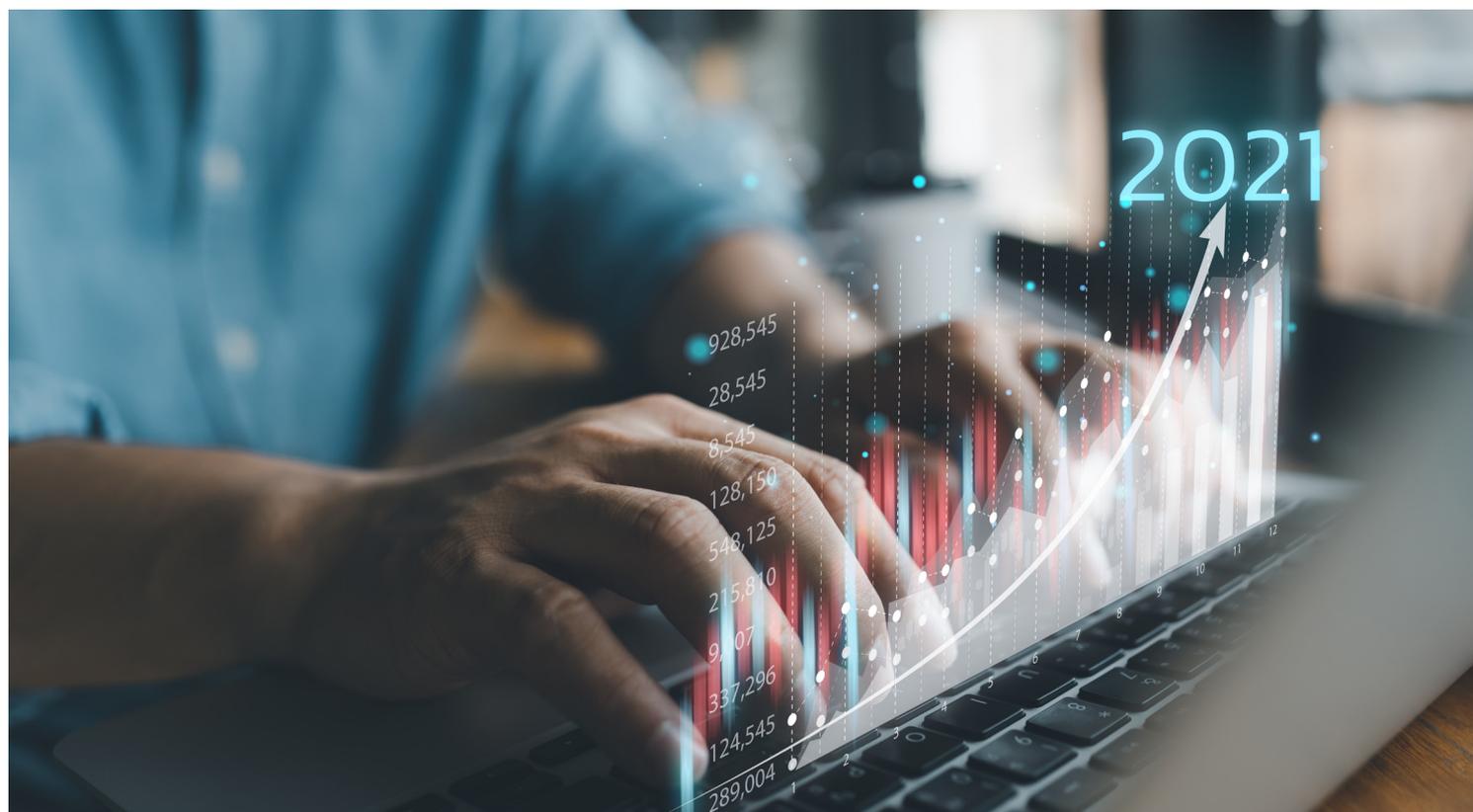
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles (a)	1 958 070,50	Dépenses réelles (c)	823 075,69
Recettes d'ordre (b)	-	Dépenses d'ordre (d)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) =(a) + (b) - (c) - (d)			1 134 994,81
Excédent reporté (f)	8 565 497,15		
RÉSULTAT CUMULE D'EXÉCUTION = (e) + (f)			9 700 491,96

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles (a)	714 189,20	Dépenses réelles (c)	1 900 763,00
Recettes d'ordre (b)	-	Dépenses d'ordre (d)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (e) =(a) + (b) - (c) - (d)			- 1 186 573,80
		Déficit reporté (e)	299 982,71
SOLDE D'EXÉCUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			- 1 486 556,51
Restes à réaliser Recettes (g)	-	Restes à réaliser Dépenses (h)	1 218 574,91
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			- 2 705 131,42

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (a)	9 700 491,96
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT (b)	- 2 705 131,42
EXCÉDENT CUMULÉ (c) = (a) + (b)	6 995 360,54
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE À AFFECTER (e) = (c)	6 995 360,54

Rappel 2020 du solde à affecter : 8 565 497,15 €

Le solde à affecter de **6 995 360,54€** permettra dans le cadre du budget supplémentaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2022.



I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
11	Charges à caractère général	-	69 698,76
12	Charges de personnel	-	303 628,42
65	Charges de gestion courante	-	0,15
66	Charges financières	252 891,76	449 748,36
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		252 891,76	823 075,69

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,823 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,070 M€

Ce poste enregistre les frais de fonctionnement divers de cette compétence.

012- Charges de personnel : 0,304 M€

La masse salariale augmente compte tenu des recrutements effectués pour l'exercice de la compétence.

66- Charges financières : 0,450 M€

Il s'agit du paiement des frais financiers des emprunts transférés au TCO. Les charges financières ont augmenté de 78%. Cette augmentation est liée au transfert des emprunts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Port et de La Possession (SIAPP) vers le TCO à la fin de l'exercice 2020.

B – Les Recettes

Chapitre	Objet	Recettes	
		2020	2021
70	Produits des services	1 849 310,92	1 958 066,90
75	Produits de gestion courante	-	3,6
77	Produits exceptionnels	1 517 267,18	0
TOTAL RECETTES RÉELLES		3 366 578,10	1 958 070,50

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,958 M€ et sont constituées principalement de la surtaxe de l'eau due par les concessionnaires (1,958 M€). Le produit exceptionnel de 1,517 M€ correspond au résultat 2019 transféré au TCO au 1^{er} janvier 2020.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Chapitre	Objet	Dépenses	
		2020	2021
16	Emprunts et dettes assimilées	559 190,50	1 225 354,18
20	Frais d'étude	20 402,39	32 701,85
21	Immobilisations corporelles	28 697,24	118 218,91
23	Constructions	-	510 688,06
26	Titre de participations	-	13 800,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		608 290,13	1 900 763,00

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,901 M€. Hors dette, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 0,7 M€ (réhabilitation de la canalisation RN7 au Port : 0,5 M€, travaux divers : 0,1 M€).

Plan de financement des dépenses réelles 2021	Montant	%
Subvention externes	272 744,28	40%
Autofinancement	402 664,54	60%
TOTAL	675 408,82	100%

B – Les Recettes

Chapitre	Objet	Recettes	
		2020	2021
13	Subventions d'équipement	-	272 744,28
TOTAL RECETTES RÉELLES (hors 1068)		-	272 744,28

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0,273 M€, composées principalement de subventions d'investissement pour la réhabilitation de la canalisation RN7 au Port (0,260 M€).

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

LE PÉRIMÈTRE DE « CONSOLIDATION » ET SES DIFFÉRENTS NIVEAUX

Le TCO a identifié et suivi en 2021, 33 «partenaires privilégiés» ou « satellites ». Son périmètre a été déterminé en fonction du niveau d'influence exercé par le TCO en raison de son implication dans le fonctionnement de l'entité et/ou des moyens qu'il lui consacre. Il est décliné selon 4 niveaux.

NIVEAU 1

Ce premier niveau, le plus proche de l'EPCI, regroupe les entités sous-participation / **partenariat majoritaire** selon 4 sous-ensembles :

1- Les établissements publics locaux et budgets annexes :

- REA (Régie d'Enseignement Artistique)
- RPP (Régie des Ports de Plaisance)
- GIP ÉCOCITÉ (Groupement d'Intérêt Public Ecocité)
- OTIO (Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest)
- RÉGIE LA CRÉOLE (Régie communautaire d'eau et d'assainissement)

2- Les syndicats dont le TCO est membre :

- ILEVA (Syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA)
- SMTR (Syndicat Mixte des Transports de La Réunion)

3- Les sociétés d'économie mixte ou publiques dont le TCO détient plus de 50% du capital social :

- CYCLEA (Société d'Économie Mixte des déchets)
- SEMTO (Société d'Économie Mixte des Transports de l'Ouest)

4- Les associations financées à plus de 60% :

- T'COS (Comité d'œuvres sociales du TCO)

NIVEAU 2

Ce niveau regroupe les entités bénéficiant d'une **participation forte du TCO**, selon 2 sous-ensembles :

1- Les sociétés d'économie mixte ou publiques dont le TCO détient de 15% à 49% du capital social :

- SPL TAMARUN (Société Publique Locale)

2- Les associations recevant entre 30% et 60% de financement :

- FRANCE ACTIVE LA RÉUNION (Développement des initiatives d'insertion par l'économie / Économie Sociale et Solidaire)
- REUNION ACTIVE ASSOCIATION (Développement des initiatives d'insertion par l'économie / Economie Sociale et Solidaire)
- MISSION LOCALE OUEST
- OMS (Office Municipal des Sports)
- ASES (Association des Solidaires de l'Économie Sociale)
- LESPAS (Régie Espace Culturel)
- SECHOIR (Association de Gestion du Séchoir)
- KABARDOCK (AGEMA)
- KONPANI IBAO ASSOCIATION

NIVEAU 3

Ce niveau regroupe les entités bénéficiant d'une **participation relative du tco** :

Les associations recevant entre 10% et 30% de financement :

- AGIDESU
- COMPAGNONS BATISSEURS
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DEVELOPPEMENT

NIVEAU 4

Ce niveau regroupe les structures dont les **emprunts ont été garantis par le TCO** :

- SEMADER (Société d'Économie Mixte d'Aménagement, de Développement, d'Équipement de La Réunion)
- SIDR (Société d'Économie Mixte /Société Immobilière du Département de La Réunion)
- SODIAC (Société d'Économie Mixte/Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction)
- SEMAC (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction)
- SHLMR (Société Anonyme d'Habitat à Loyer Modéré de La Réunion)
- SODEGIS (Société d'Économie Mixte/Société de Développement et de Gestion d'Immobilier Social)
- SEDRE (Société d'Économie Mixte /Société d'Équipement du Département de La Réunion)
- ACTI'SEM (Société par Actions Simplifiées)



II – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Nature	Raison sociale de l'organisme	Capital total (en €)	Engagement du TCO	
				Part	Montant
CYCLEA	S.E.M	Société Anonyme d'Economie Mixte CYCLEA	3 975 998	76,96%	3 059 998 €
SEMTO	S.E.M	Société d'Economie Mixte des Transports de l'Ouest	2 000 000	51,25%	1 025 088 €
TAMARUN	S.P.L	Société Publique Locale TAMARUN	921 000	16,69%	153 750 €
MARAINA	S.P.L.A	Société Publique Locale d'Aménagement	2 401 487	2,08%	50 000 €
AFL	S.A	Agence Française Locale	186 357 200	0,41%	759 100 €
NEXA	S.A.E.M	Société Anonyme d'Economie Mixte de la Région Réunion pour le Développement Durable et la Coopération Régionale	5 378 958	0,62%	33 530 €
HORIZON	S.P.L	Société Publique Locale Horizon Réunion	786 892	0,27%	2 104 €
SHLMR	S.A.E.M.	Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion	6 624 044	0,00%	31 €
TOTAL			207 658 687		5 083 601 €



L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	145,0	148,8	181,8	165,9	160,3
Atténuations de charges	1,5	2,0	0,1	0,1	0,0
Produits des services	0,7	-	1,4	1,9	2,5
Impôts et taxes	109,3	112,9	115,5	117,9	119,2
Dotations et participations	27,8	25,2	26,2	30,7	31,2
Autres produits de gestion courante	2,8	2,7	2,7	4,6	6,7
Produits exceptionnels	2,9	6,0	34,4	7,7	-
Reprise sur amortissements et provisions	-	-	1,5	3,0	0,7
Section de fonctionnement	2 017	2 018	2 019	2 020	2 020
Dépenses réelles de fonctionnement	127,3	123,5	127,6	128,1	136,3
Charges à caractère général	73,0	66,6	69,7	65,7	72,9
Charges de personnel	17,5	16,5	16,6	16,8	16,9
Atténuations de produits	20,5	19,5	19,5	19,2	20,2
Autres charges de gestion courante	12,4	16,0	17,8	21,1	20,2
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Charges financières	2,6	2,1	1,7	1,3	1,2
Charges exceptionnelles	1,1	1,3	1,5	0,1	0,1
Dotations aux provisions	0,1	1,4	0,7	3,9	4,8
ÉPARGNE BRUTE (hors cession)	16,7	21,8	21,1	30,0	24,0
ÉPARGNE NETTE (hors cession)	10,0	14,8	14,0	22,5	17,5

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Recettes réelles d'investissement	7,5	8,4	5,0	4,0	7,9
Subventions d'investissement	0,8	2,2	2,6	2,3	5,1
FCTVA	2,4	1,4	2,4	1,5	2,8
Emprunts	3,5	4,0	-	-	-
Autres	0,8	0,8	-	0,2	0,0
Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2 017	2 018	2 019	2 020	2 020
Dépenses réelles d'investissement (avec dette)	24,8	29,5	57,3	31,7	29,9
Dépenses réelles d'investissement hors dette et hors Cambaie EPFR	18,0	20,1	17,0	20,3	23,4
Dépenses d'équipement	11,8	17,6	47,1	17,7	15,6
Subventions d'équipement	4,0	2,6	3,1	4,3	7,8
Autres	2,2	2,2	-	2,2	-
Remboursement du capital	6,8	7,0	7,1	7,5	6,5

Résultat global cumulé avec 001,002 et 1068	1,44	5,77	7,73	17,65	19,79
--	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------

Restes à réaliser en dépenses	0,96	0,45	0,50	0,87	5,69
Restes à réaliser en recettes	-	-	-	-	-

ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2020/2021

1- BUDGET PRINCIPAL	CA 2020	CA 2021
Environnement	4 669 343,58	7 757 521,93
Subvention d'équipement pour l'outil multifilière porté par ILEVA	3 097 987,00	6 195 974,00
Réhabilitation de décharges	16 420,77	15 998,35
Acquisition bacs OM+CS	889 135,15	1 039 444,62
Acquisition de CPU	242 652,84	58 643,05
Acquisition de bio composteurs	165 606,78	133 357,69
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	150 031,00	155 757,65
Fourrière animale + centre animalier	43 291,55	58 132,44
Déchèteries (réhabilitation + foncier)	4 644,79	60 434,06
Panneaux d'information	39 926,70	35 969,07
Autres (dont actions de prévention)	19 647,00	3 811,00
Ecocité hors foncier Cambaie EPFR	2 420 979,44	2 409 335,40
Foncier	1 606 118,37	1 841 804,90
Contribution au GIP Ecocité	92 150,00	192 090,57
Frais de portage EPFR	623 059,19	364 557,38
Autres dépenses	99 651,88	10 882,55
Transition écologique	40 212,81	242 533,96
Economie/Numérique/Culture/Sport	4 174 819,88	2 551 032,29
Extension ZA Pointe des Chateaux (phase travaux)	2 270 395,99	1 445 237,37
Centre d'enseignement artistique intercommunal (dt éqpt)	-	26 635,48
Extension ZA Bras Monvert	252 535,44	116 106,10
Pôle Loisir et Nature de Dos D'Ane	19 448,08	2 646,40
Gestion des zones d'activités	932 472,45	529 230,22
Fonds de concours (dont piscine Port/ médiathèque St Leu)	400 000,00	244 000,00
Aménagement de LENA	9 796,09	162 247,22
Village numérique	6 510,50	24 788,45
ZAE la saline (foncier)	281 268,90	-
Divers	2 392,43	141,05
Tourisme	2 179 125,25	565 276,85
Sentier littoral ONF	2 006 186,69	413 533,16
Travaux divers (camping, espace de loisirs)	172 938,56	150 292,18
Bureau d'Information Touristique (Mafate)	-	1 451,51
Ports de Plaisance	1 467 561,86	1 759 023,05

1- BUDGET PRINCIPAL	CA 2020	CA 2021
Transport	3 978 061,83	5 040 159,88
Acquisition de bus propres	3 455 792,86	318 763,37
Acquisition de vélos à Assistance Electrique	206 450,36	479 772,02
IP - le Port dont Aimé Césaire (hors foncier)	196 142,55	4 057 339,56
Pôles d'échange (dont Saline) et autres dépenses	5 273,10	6 255,18
Arrêts de bus	62 764,59	23 067,60
Etudes prospectives diverses	-	75 722,69
Autres dépenses	26 759,32	68 783,58
Aménagement de pistes cyclables	24 879,05	10 455,88
Aménagement / Habitat	891 272,88	1 681 893,88
Etudes de planification en matière d'aménagement	144 574,74	388 765,93
Fonds de concours (ANRU, hauts de l'Ouest et RDG)	-	1 133 776,59
Mise en œuvre PLH 3	65 714,52	49 834,21
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne	37 228,37	108 717,50
NPRU Ariste Bolon	591 253,00	-
Logiciel "gestion de la demande pour le logement social"	52 502,25	-
Autres dépenses	-	799,65
Eaux pluviales	2 599,03	362 663,34
Autres	472 846,14	995 017,98
Parc informatique et divers (système d'information)	171 945,25	504 762,06
Autres dépenses (finances, services generaux,patrimoine...)	300 900,89	490 255,92
TOTAL OPÉRATIONS (ECOCITE hors foncier Cambaie EPFR et hors dette)	20 296 822,70	23 364 458,56

INTITULÉ	CA 2020	CA 2021
1- BUDGET PRINCIPAL	20 296 822,70	23 364 458,56
2- Régie des Ports de Plaisance	112 361,00	430 642,30
3- GEMAPI	5 146 725,00	6 309 667,04
4- Eau Potable	1 306 728,38	2 778 322,16
5- Assainissement des Eaux Usées	49 099,63	675 408,82

TOTAL BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES HORS DETTE	26 911 736,71	33 558 498,88
TOTAL BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES AVEC DETTE	38 396 022,46	42 780 935,63

ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2021

Provisions semi-budgétaires constituées au 31/12/2021			
Catégories	Exercices	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées
Provisions pour créances irrécouvrables			
Diverses provisions pour non recouvrement de créances	2014 à 2021	O	230 600 €
Loyers Gamme Ouest - Cambaie	2016	O	193 €
VHU	2016	F	11 983 €
S/ total :			242 775 €
Provisions suite contentieux sur marchés et /ou juridiques			
SBTPC - Réhabilitation siège marché 13DIP193 lot 2	2019 2020	O	225 000 €
Cabinet Blond et Roux - Zénith - marché 10 DIP097	2019	O	25 000 €
Paysage Passion - ZA Pointe des Châteaux - marché 18DTP179 lot 3	2019	O	5 000 €
DUP Cambaie - ASL	2020	O	390 000 €
Versement Mobilité - Fondation Père Favron	2020	O	20 000 €
Gilets jaunes - Marchés des transports scolaires	2020	F	400 000 €
DUP Cambaie - Indemnités d'expropriation	2021	F	-
DUP Cambaie - Indemnités d'expropriation	2021	F	3 500 000 €
DUP Cambaie - Contentieux en cours	2021	O	334 800 €
S/ total :			4 899 800 €
Provisions suite apparition d'un risque avéré			
Régularisation des charges suite au transfert des compétences ZA et GEMAPI pour la commune du Port	2021	F	900 000 €
S/ total :			900 000 €
TOTAL			6 042 575 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE



Cap sur le durable
www.tco.re

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU **TERRITOIRE** DE
LA **CÔTE OUEST**